

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2022 A 19H00

Présents : Martine Guyon, Fabienne JOBARD, Olivier PERRAD, Jacques FOURNIER, Maïlys CAPET, Laura GUILLAUME, Alain JACQUET, François-Henri LOERCH, Thierry GERARD, Anthony ARNAUD, Maxime FONGELLAS, Ludovic RICHARD

Excusés : Laurent GRESSET qui donne pouvoir à Maïlys CAPET, Jérôme MOREL qui donne pouvoir à Martine GUYON, Gérard GERBOD,

Secrétaire de séance : Maïlys CAPET

Convocation : 19 mai 2022

1) APPROBATION du compte-rendu du Conseil municipal du 14 avril 2022

Le compte-rendu du Conseil municipal du 14 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

2) Achat mobilier, fonds de commerce et licence IV de l'Epicéa.

Madame le MAIRE explique qu'il convient de prendre une délibération pour valider le prix d'achat par la commune du Fonds de commerce, de la licence et du mobilier du restaurant l'Epicéa. Après consultation de l'ensemble des membres du Conseil municipal et discussion avec les vendeurs, le prix est fixé à 30 000€.

Elle rappelle que l'Etablissement Public Foncier du Doubs préempte les murs du bâtiment, pour le compte de la commune. Le montant accepté par la commune pour la préemption de ce bien par la commune dépasse l'estimation fixée par les domaines. C'est pourquoi les membres du Conseil municipal n'ont pas souhaité aller au-delà de 30 000€ pour l'achat du fonds, du mobilier et de la licence IV.

Madame le MAIRE précise que le mobilier des appartements n'est pas compris dans ces 30 000€, déjà compris dans la vente des murs (meubles de cuisine privative notamment). Le détail du mobilier et des éléments composant le fonds de commerce figureront dans l'acte de vente.

Madame le MAIRE informe le Conseil qu'elle rencontre une personne intéressée pour reprendre l'exploitation de l'Epicéa la semaine prochaine.

A près avoir entendu les explications du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'acquérir le fonds de commerce, le mobilier et la licence IV du restaurant L'épicéa pour la somme de 30 000€
- De Mandater le Maire pour signer l'acte de vente et toutes pièces relatives à cette affaire.

3) Plan de financement subventions :

Madame le Maire rappelle que le plan de financement pour la réalisation des travaux sur le dernier tronçon de la route de la Chaux Mourant est passé de 65 960€HT à 76 442.5€HT.

EN effet, le devis avait été fait par anticipation pour réaliser les demandes de subventions en fin d'année, les prix ont augmenté, et des travaux d'élargissement ont été réalisés en supplément.

Etant donné que la demande de subvention auprès des services de l'Etat (DETR) avait été faite sur la base du devis initial, la Sous-préfecture nous a proposé de rouvrir le dossier afin d'ajuster le budget avec le coût réel de ces travaux.

Il convient donc de délibérer pour valider le plan de financement suivant :

- Coût total des travaux : 76 442.5€ HT
- Subvention DETR : 15 288.5€ (20%)
- Subvention Conseil départemental : 4525€ + 2500€ dans le cadre de la dotation relance
- Autofinancement par la commune : 54 129€ HT

Après avoir entendu les explications du Maire, Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autorise le Maire à déposer les dossiers de demandes de subvention et toutes pièces relatives à cette affaire

4) Questions diverses

Plan vélo

Fabienne JOBARD fait la lecture du mail adressé par Noé Nussli, en charge du plan vélo à Arcade. Il y explique que le département propose de déterminer des « tronçons test » sur le territoire, afin d'évaluer l'efficacité du chaucidou (chaussée à 1 voie centrale pour les véhicules, et des voies de part et d'autre pour piétons et vélos). Sur ces tronçons tests, le département propose de nous mettre à disposition des stations de comptage, afin de mesurer la vitesse effective des véhicules. Il est proposé que ce test soit réalisé sur Bellefontaine, soit sur 1 km (sur le centre du village) ou sur 500m (du virage avant l'école au virage après l'office du tourisme).

La réalisation de ces tronçons tests serait matérialisée de façon provisoire, et n'entre pas dans le plan de subventions en cours.

Les remarques des Conseillers sont les suivantes :

- Il est regrettable que cela n'ait pas pu être anticipé, et que la proposition de faire des tests n'arrive qu'une fois que le plan de financement a déjà été bouclé.
- Afin être en mesure d'évaluer l'effet du Chaucidou sur la circulation, est-ce qu'il n'est pas possible d'effectuer des comptages avant (donc sans chaucidou) et après (une fois la zone test réalisée) ?
- Est-ce qu'une mise en place partielle de ce qui était prévu aura l'effet escompté ?

- Est-ce possible de trouver des entreprises pour réaliser les travaux de marquage dans l'été ?
- Cette dépense n'a pas été inscrite au Budget 2022, elle risque de ne pas être subventionnable car c'est du provisoire. Le département et Arcade peuvent-ils participer ?
- La signalisation a-t-elle été prévue dans le chiffrage réalisé par Noé NUSSLI ? (4500€HT pour 1km de ml, 2800€HT pour 500 ml).

Fabienne JOBARD transmettra ces remarques à Noé NUSSLI, et ce point sera mis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil municipal.

Espace Nordique Jurassien

Fabienne JOBARD rapporte qu'ENB souhaite informer le Conseil municipal qu'Espace Nordique Jurassien (ENJ) propose aux associations de ski de fond et aux municipalités de gérer les titres de ski de fond sans passer régulièrement par le trésor public. Cela éviterait des allers retours à Saint Claude puisque tout le stock de forfaits commandé serait sur place en mairie. Mais cela demanderait de la part de la Mairie une gestion rigoureuse pour tenir l'état des titres vendus en plus du travail de vente et de comptabilité d'ENB. Une réunion est prévue le 13 juin à Morbier

Comité des fêtes

Un nouveau bureau a été élu pour le comité des fêtes :

- Christine DANGREAU, Présidente
- Olivier REBOUL, Vice-président
- Caroline BOURQUIN : Trésorière
- Monique DURRAFOURG : Vice Trésorière
- Marie CABAN Secrétaire

Le comité des fêtes reprendra l'organisation de la fête patronale. Un « pique-nique / pétanque / détente » sera organisé le dimanche 17 juillet, vers l'aire de jeux et le Céveo.

Fin de la séance à 20h10